



Avis d'occupation du domaine public pour une exploitation économique de courte durée Commune d'Argentan

Nom et adresse officiels :

Commune d'ARGENTAN
Correspondant : Monsieur le Maire
Place du Docteur Couinaud - B.P. 60203 – 61201 ARGENTAN Cedex
Téléphone : 02 33 36 40 03
Adresse internet : <http://www.argentan.fr>

Objet de l'occupation du domaine public : restauration dans le cadre de la retransmission de la finale de la Coupe du Monde de Football – dimanche 19 juillet 2026 devant le Hall du Champ de Foire à Argentan.

Point de vigilance :

- Deux (2) food-trucks maximum seront sélectionnés.
- La fan zone ne sera organisée que dans l'hypothèse où l'équipe de France accède à la finale de la coupe du monde. En cas de non-qualification de l'équipe de France, l'évènement sera annulé de plein droit et l'autorisation accordée sera également annulée, sans indemnité ni compensation au profit des candidats retenus.

Cahier des charges de l'organisateur :

Afin de proposer un évènement encadré et limiter ainsi les débordements, **la vente et la distribution de boissons alcoolisées seront strictement interdites.** Par conséquent, la ville d'Argentan recherche uniquement des food-trucks qui proposent des **boissons non alcoolisées et une offre de restauration salée.** Les propositions comportant la vente de boissons alcoolisées ou une offre de restauration principalement sucrée pourront être écartées comme non conformes à la demande. Les candidats doivent également être autonomes en matériel. La ville d'Argentan fournira uniquement l'accès à l'électricité.

Superficie de l'occupation sur le domaine public : en fonction des métrages souhaités par les commerçants (dans la limite de l'espace disponible et de l'implantation possible), néanmoins les emplacements seront déterminés par l'organisateur.

Emplacement et durée de l'occupation sur le domaine public :

Emplacement : Devant le Hall du Champ de Foire à Argentan, à proximité du boulodrome (à l'ombre), en dehors de la zone matérialisée et sécurisée pour le public.

Durée :

- Dimanche 19 juillet 2026 de 20h à minuit (horaires d'accès à la zone par le public), mais la vente sera possible plus tôt au regard de l'emplacement.

L'installation pourra commencer à partir de 15h et la fin de l'installation devra obligatoirement être effectuée à 19h.

Montant de la redevance : 14,00 €

Date limite de réception des demandes : 3 juillet 2026 à 17h00

Adresse de transmission des demandes : Les demandes doivent être adressées à l'adresse suivante : Mairie d'Argentan – Direction Communication – Annexe de l'Hôtel de Ville – 2 Place Robert Dugué – 61200 ARGENTAN
Courriel : service.evenementiel@argentan.fr

Date d'envoi à la publication : 24 juin 2026